

10. Quelle portion de leur capital les banques sont-elles tenues de convertir en débetures provinciales ?

*Rép.*—Les banques doivent garder en réserve un dixième de leur capital en débetures provinciales.

11. Les banques possèdent-elles des billets provinciaux sous quelque condition qui les empêche de s'en servir au lieu et place d'espèces dans leurs opérations ordinaires ; et s'il en est ainsi, quelle valeur la banque Nationale possède-t-elle en billets provinciaux, et pourquoi ?

*Rép.*—Je crois qu'il a existé un arrangement spécial entre certaines banques et l'agent fiscal du gouvernement, par lequel elles ont gardé en caisse certain montant de bons provinciaux dont elles ne pouvaient pas cependant faire usage comme l'équivalent d'espèces, dans leurs affaires ordinaires. La banque Nationale n'a jamais pris un tel arrangement.

12. Faites connaître les termes et conditions auxquels les banques canadiennes règlent leurs balances entre elles ?

*Rép.*—Les termes et conditions d'arrangement entre les banques canadiennes consistent à payer la balance due en espèces d'or soit américaines soit anglaises, les premières ne devant pas être, suivant la loi, d'une valeur moindre que cinq piastres. Les balances se règlent aussi à Québec par bons provinciaux de toute dénomination quelconque. Les banques ne règlent entre elles que deux fois par mois, excepté avec la banque de Montréal, qui exige toujours un règlement quotidien quand la balance est en sa faveur.

13. Quel effet ont eu sur les prix des denrées et le commerce en général, la suspension de la banque Commerciale et la panique dont d'autres banques d'Ontario ont eu à souffrir à la suite de cet événement ?

*Rép.*—La suspension de la banque Commerciale, et la panique qui en fut la conséquence relativement aux autres banques d'Ontario, eurent un très-mauvais effet sur le prix des denrées et des marchandises, en en forçant la vente d'une manière très-préjudiciable.

14. Quelles furent dans le cours d'octobre, les cotes hebdomadaires des fonds de banque et des autres fonds de première classe ?

*Rép.*—Dans la première semaine d'octobre, aucun mouvement de conséquence n'a eu lieu dans la vente des fonds, et les prix n'ont pas changé. Dans la seconde semaine, il y a eu une demande de fonds, et de grands montants ont été vendus, sans changement dans les prix. Dans la troisième semaine, à raison de la grande demande d'argent, beaucoup de fonds ont été offerts sur le marché, et les prix sont tombés. Dans la quatrième semaine, en conséquence de la suspension de la banque Commerciale, les prix de presque tous les fonds de banque ont baissé.

15. Quelles furent, dans le cours d'octobre, les cotes hebdomadaires du change de banque et du change particulier de première classe sur Londres à soixante jours de vue ?

*Rép.*—Dans la première semaine, le change de banque était de 109½ @ 109½. Dans la seconde semaine, de 109½ à 109½. Dans la troisième semaine, de 109 @ 109½. Dans la quatrième semaine, de 108½ à 108½. Le change particulier de première classe était environ un pour cent plus bas que le change de banque, dans la même période.

16. Quelle fut la situation de notre marché monétaire, et quels furent les taux de l'intérêt pendant la même période ?

*Rép.*—Dans la première semaine d'octobre, la demande d'argent a été assez considérable. Elle a augmenté ainsi jusqu'à la troisième semaine du même mois où l'intérêt s'est élevé au-dessus de sept pour cent.

17. Quel effet l'acte de la dernière session, qui pourvoit à l'émission de billets provinciaux, a-t-il eu, selon vous, sur le commerce de banque et les intérêts généraux du pays ?

*Rép.*—Dans mon opinion, l'effet produit par l'acte de la session du mois d'août 1866, pourvoyant à l'émission de billets provinciaux, est loin d'être avantageux aux institutions monétaires et aux intérêts généraux du pays. Cet acte a eu l'effet de conférer à une seule institution de trop grands pouvoirs, au détriment des autres banques du pays. Il a eu aussi l'effet direct de faire disparaître du pays une grande somme d'or, la meilleure base du cours monétaire, qui a été remplacée en partie par des espèces d'argent étrangères, qui sont une nuisance générale et une perte considérable pour les institutions et les particuliers, et encore par un papier-monnaie du gouvernement, sujet à dépréciation, et qui est déjà déprécié dans les endroits autres que Montréal et Toronto, où l'agent fiscal du gouver-